



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 11 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 12 décembre 2024

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
18 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 26/2021-2026 relatif au budget 2025 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE


- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	5'883'810.00
Revenus	CHF	<u>5'884'280.00</u>
Résultat (bénéfice présumé)	CHF	470.00

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que **présentées**.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl